

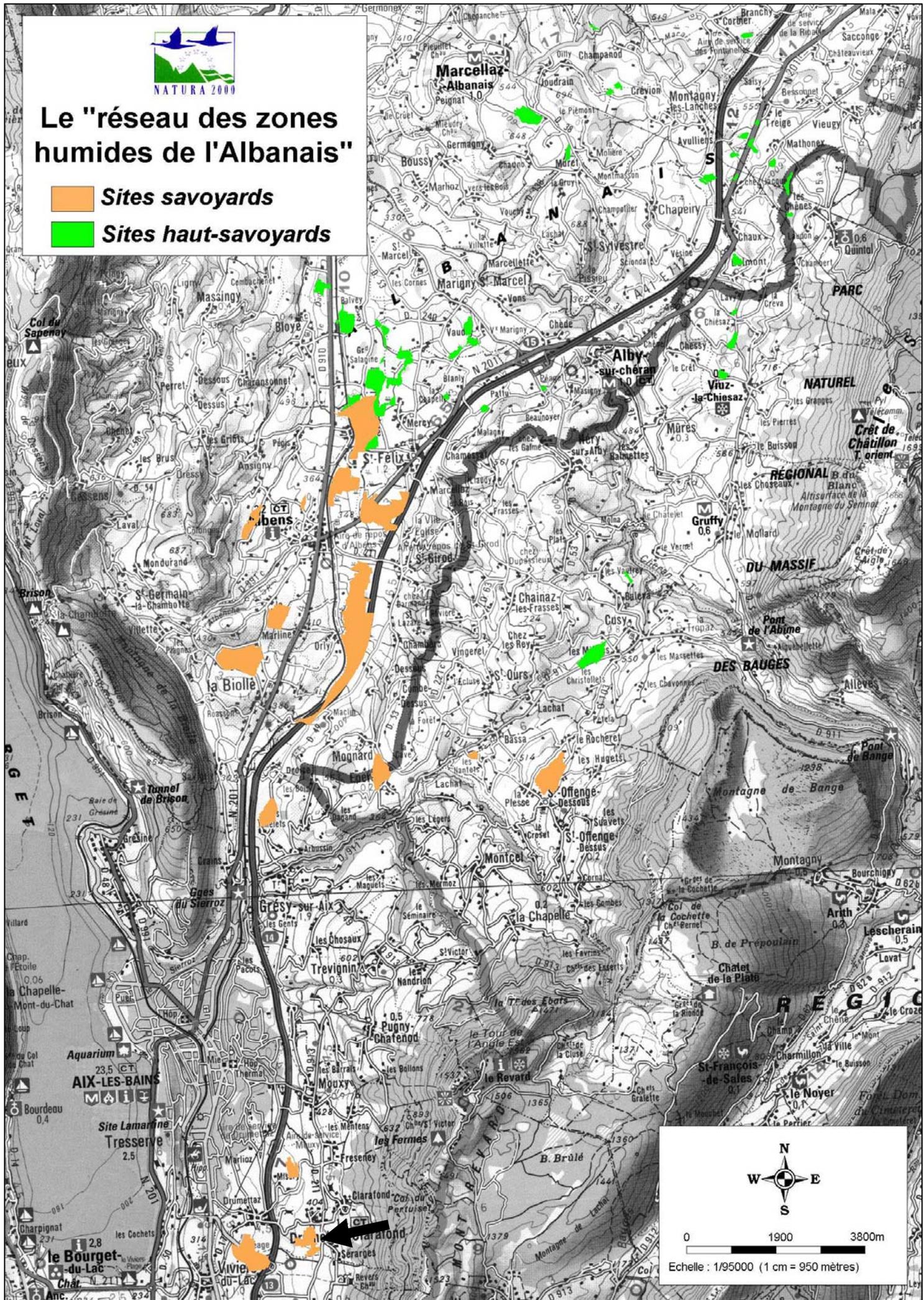
Marais des Potis

Commune de
Drumettaz-Clarafond



Le "réseau des zones humides de l'Albanais"

-  Sites savoyards
-  Sites haut-savoyards



A. Présentation du site et de son environnement

A-1. Informations générales

A-1.1. Localisation, description sommaire

Le marais des Potis est localisé à 360 m d'altitude entre le lac du Bourget et la bordure sud-ouest du massif de Bauges sur la commune de Drumettaz-Clarafond. Ce site d'une vingtaine d'hectares est composé d'une mosaïque de milieux très variés et comporte encore une proportion importante de milieux exploités à des fins agricoles.

A-1.2. Statuts

Document d'urbanisme

Les trois quarts sud du site sont en zone non constructible (ND au centre, NC à l'ouest) mais l'extrémité nord est encore classée en zone UF destinée à des installations touristiques et de loisirs desservies par des équipements"

Inscriptions aux inventaires, classements divers

- ZNIEFF de type 1 (en cours de validation)
- Réseau Natura 2000 "S10"

A-1.3. Foncier

Le site comprend 95 parcelles. Une animation foncière est menée par la commune qui a acquis une dizaine de parcelles essentiellement au nord du site dans la zone UF.

Section B : 1255, 1256, 1259, 1271, 1272, 1273, 1274, 1275, 1276, 1277, 1278, 1279, 1280, 1281, 1282, 1283, 1284, 1285, 1286, 1287, 1293, 1294, 1295, 1296, 1297, 1298, 1299, 1300, 1301, 1303, 1304, 1305, 1306, 1324, 1325, 1326, 1327, 1331, 1332, 1333, 1334, 1335, 1336, 1337, 1338, 1339, 1340, 1341, 1342, 1371, 1377, 1378, 1383, 1384, 1389, 1390, 1392, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1398, 1399, 1400, 1401, 1402, 1403, 1404, 1405, 1406, 1407, 1408, 1410, 1411, 1412, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1426, 1427, 1428, 1469, 1479, 2375.

A-2. Environnement et patrimoine

A-2.1. Hydrologie

Compte tenu de sa configuration topographique (rebord de moraine en pente vers le sud-ouest), le site est essentiellement alimenté par des apports provenant de l'est. Ces apports s'effectuent par ruissellement diffus dans le sens de la pente où par résurgences de sources dont certaines ont été captées et orientées vers des drains. Le site comprend deux petits cours d'eau :

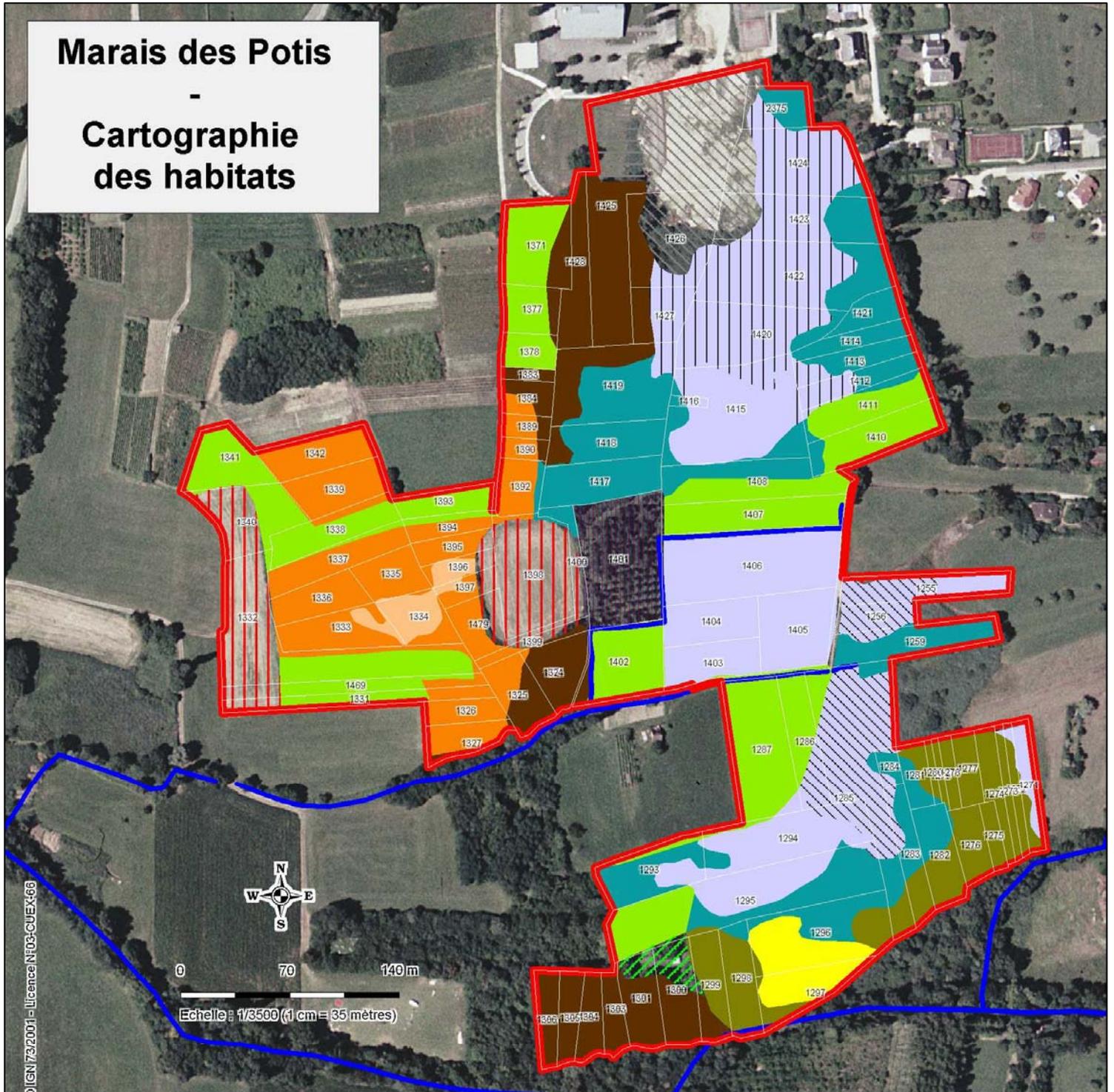
- le Nant du Bonnet : constitue sa limite naturelle sud et qui prend sa source à l'est du site au pied du massif du Revard. Présentant une forte pente naturelle sur ce tronçon, ce ruisseau est également fortement incisé (2m).

- le Nant des Baccardes : prend sa source au centre du site et reçoit les eaux de plusieurs fossés drainant la partie centrale du site. Ce ruisseau rejoint le Nant du Bonnet à l'ouest du site.

Contrairement au marais des Saveux, aucune mesure de paramètres physico-chimiques n'a été réalisée sur les eaux du site. Les seules sources de pollution potentielle pourrait provenir des zones urbanisées localisées au nord-est du bassin versant

Marais des Potis

Cartographie des habitats



 Périmètre Natura 2000 ajusté à l'échelle parcellaire

HABITATS COMMUNAUTAIRES

-  Prairie à molinie/choin noir (37.3) - A
-  Prairie à molinie/choin noir colonisée par le roseau (37.3x53.112) - B
-  Prairie à molinie/choin noir colonisée par la bourdaine (37.3x44.921b) - C
-  Prairie sèche à orchidées (34.32) - B
-  Prairie sèche colonisée par les fourrés (34.32x31.8) - C

HABITATS HUMIDES FONCTIONNELLEMENT ASSOCIÉS

-  Cours d'eau, fossés
-  Roselière atterrie (53.112) - A
-  Saulaie à saule cendré (44.921) - A
-  Bois d'aulnes marécageux (44.91) - A

AUTRES HABITATS

-  Boisements divers mésophiles, haies
-  Prairie ou pâture mésophile
-  Cultures
-  Jardin
-  Remblais
-  Peupleraie
-  Terrain sport

A-2.2. Unités écologiques

Sur la carte ci-contre figurent les principaux « habitats » présents sur le site ainsi que leur référence en nomenclature européenne et leur état actuel de conservation (A : bon, B : moyen, C : mauvais) lorsqu'il s'agit d'habitats humides.

A-2.3. Evolution historique

Autrefois entièrement exploité à des fins agricoles, le site a connu une déprise dans les années 70/80 sur les secteurs les plus humides. Ces milieux ont alors évolué naturellement vers des formations de type roselières, fourrés à saules et bourdaine. Certains de ces secteurs ont été ponctuellement "entretenus" par le feu.

La mise en place de fossés de drainage dans la partie centrale a par ailleurs abouti à réduire le niveau hydrique générale des trois quart nord-est du marais. Ayant été pour la plupart labourées et/ou fertilisées, la majeure partie des prairies encore fauchées, ne présente plus qu'un faible intérêt patrimonial. Y font exception, au centre et au sud du site, celles localisées au niveau de zones de résurgences.

La déprise des secteurs de coteaux secs autrefois entretenus par pâturage, semble être plus récente compte tenu de l'état encore relativement peu boisée de ces formations.

Depuis une dizaine d'années, la principale atteinte portée au site n'est plus liée aux mutations des pratiques agricoles mais au remblaiement de son extrémité nord qui a ainsi été amputé cette zone humide de près de 3 ha de sa superficie initiale.

A-2.4. Contexte socio-économique

Le site est encore majoritairement dédié à une vocation agricole ou domine les prairies de fauche. Les grandes cultures (céréales, maïs) restent très marginales à l'intérieur du périmètre natura 2000. La populiculture se limite également à une seule petite parcelle. L'usage du sol à l'extérieur du périmètre est sensiblement comparable avec en plus, la présence de vignes sur le coteau ouest.

Situé à proximité immédiate du chef lieu, le marais est en contact avec des zones pavillonnaires et des aménagements sportifs au nord et surtout avec la zone de remblais cité plus haut.

Le site est également exploité pour la chasse et ses principaux chemins sont utilisés pour la promenade. Comme pour le marais des Saveux, la commune envisage de créer un sentier de découverte du marais



Damier de la Succise

Orchis des marais

Gyamnadénie
odorante

Les prairies humides au centre du site



Aster amelle

Les prairies sèches à l'ouest du site

B. Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

B-1. Valeur patrimoniale

Enjeux	Situation
→ Groupements végétaux visés par la Directive Habitats	
Bas marais alcalin	Les secteurs en bon état de conservation sont désormais restreints à quelques rares parcelles au centre et au sud du site.
Prairies à molinie	Localisée au nord du site. En partie transformée en fourrés à bourdaine, cet habitat est avant tout menacé par les remblaiements.
Prairie sèche riche en orchidées	Uniquement localisé sur les coteaux ouest, elles occupent moins d'un hectare. Principalement menacées par l'absence de pâturage et les risques de plantation de vigne. .
→ Espèces végétales protégées au niveau nationale	
Aster amelle	Présence sur les coteaux secs à l'ouest du site
→ Espèces végétales protégées au niveau régional	
Gymnadénie odorante	Présence relictuelle dans les bas marais
Orchis des marais	idem
→ Insecte visé par Directive Habitats	
Damier de la succise	Présence d'une petite population dans les prairies de fauches du centre du site.

B-2. Définition des objectifs

→ Marais

- Restauration des secteurs colonisés par les ligneux
- Extension de la population de damier de la succise
- Neutralisation des fossés de drainage
- Mise en cohérence des documents d'urbanismes avec les objectifs de conservation

→ Pelouses sèches

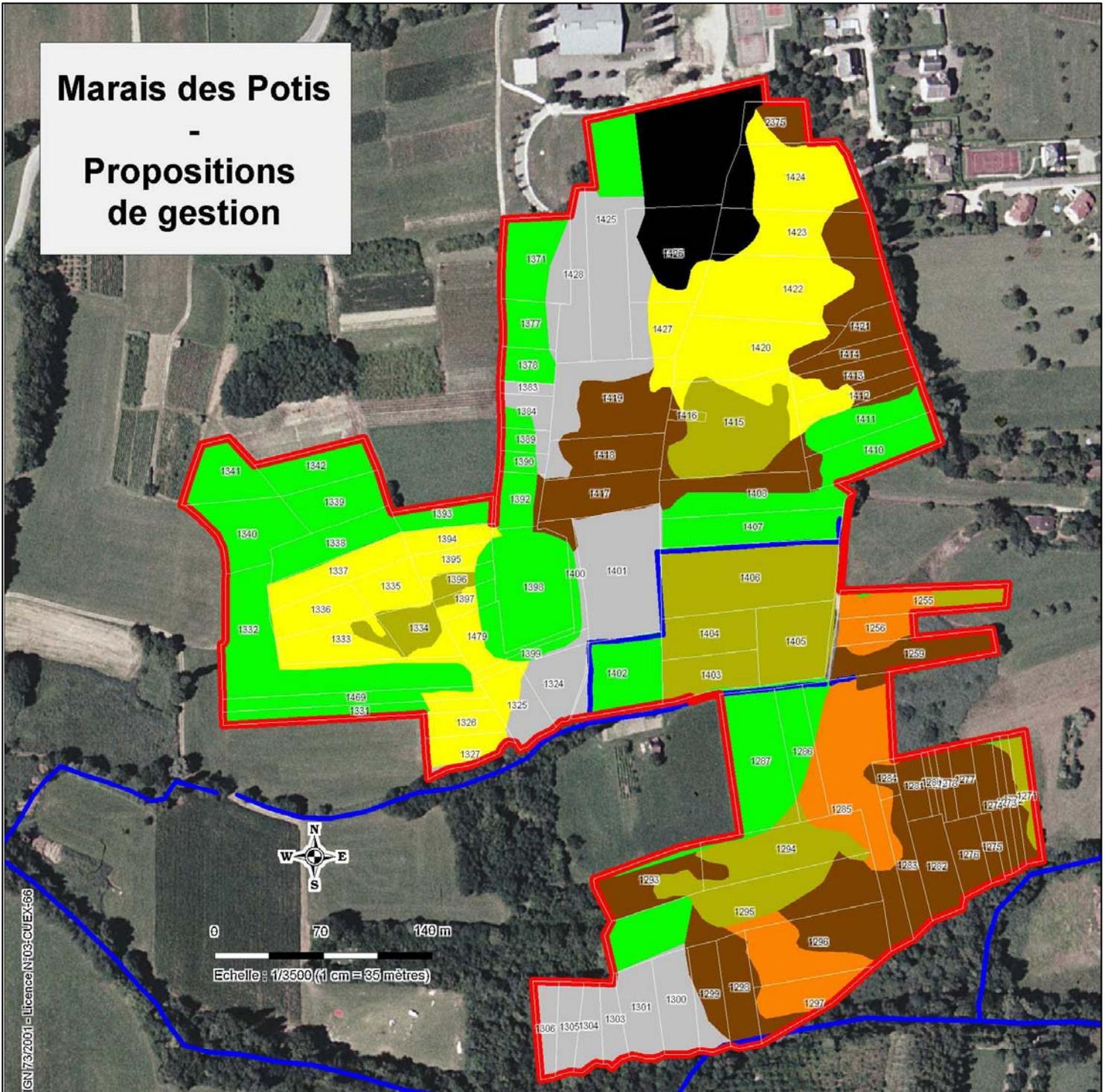
- Restauration des secteurs colonisés par les ligneux

→ Bassin versant

- préservation de la vocation agricole avec dominante de prairies.

Marais des Potis

Propositions de gestion



Objectifs / opérations de gestion

HABITATS COMMUNAUTAIRES

- Débroussaillage ou fauche tardive avec exportation tous les 2 ou 3 ans
- Débroussaillage puis fauche annuelle tardive avec exportation ou pâturage extensif
- Fauche annuelle ou bisannuelle tardive avec exportation ou pâturage extensif

HABITATS HUMIDES FONCTIONNELLEMENT ASSOCIÉS

- Libre évolution

AUTRES HABITATS

- Maintien des pratiques agricoles actuelles
- Libre évolution ou exploitation traditionnelle
- Interdiction remblaiements hors zone urbanisable

Mesures éligibles

Contrat Natura 2000	CAD
RPHv	AAE prioritaires
RPHv, RPS	Idem
EPHf, EPHp, EPSf, EPSp	Idem
	AAE secondaires

C. Actions proposées

C-1. Principes

La mise en œuvre de ces actions reste subordonnée à la volonté des propriétaires et/ou gestionnaires des parcelles qui ont la possibilité de souscrire un contrat de gestion avec l'Etat. Ces contrats seront de deux types selon le statut de leur souscripteur :

- contrat « Natura 2000 » pour les propriétaires privés ou gestionnaires ne relevant pas du statut agricole. Les propriétaires privés ne pouvant eux-mêmes exécuter ces travaux, pourront en confier la charge à d'autres structures (CPNS, collectivités, ACCA, ...) susceptibles de les réaliser. Les cahiers des charges de ces contrats figurent à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

Dans le cas des sites de Drumettaz, si le CPNS prend en charge la majeure partie de cette mise en œuvre comme il le fait déjà pour le marais des Saveux, il sera nécessaire de formaliser officiellement une convention avec la municipalité sur les terrains qu'elle a acquis, pour que ces contrats Natura 2000 soient validés (et financés) par l'Etat. Une animation complémentaire (menée par la commune ou le CPNS) destinée à obtenir le droit d'intervenir sur les terrains par la maîtrise foncière ou la maîtrise d'usage, pourra en outre être envisagée si certains secteurs des sites n'en ont pas encore fait l'objet.

- contrat d'agriculture durable (CAD) : Les exploitants ayant souscrit ce dispositif, auront la possibilité de choisir parmi les « actions agroenvironnementales (AAE) » sélectionnées par le groupe thématique agricole afin de conserver ou de mettre en œuvre des pratiques extensives sur les parcelles de marais ou de prairies et cultures périphériques. La liste de ces actions figure également à la fin de la partie générale du document d'objectifs.

C-2. Description

C-2.1. Maîtrise foncière /maîtrise d'usage des parcelles

- ⇒ Signature convention CPNS/municipalité
- ⇒ Animation complémentaire

C-2.2. Gestion des habitats / espèces

Habitats	Type d'opérations
Divers prairies humides en friche	⇒ Broyage de restauration puis fauche ou pâturage d'entretien
Prairies fauchées où est présent le damier de la succise	⇒ Maintien des pratiques actuelles en proscrivant tout drainage, labour ou fertilisation ⇒ si contractualisation CAD : choisir de préférence la mesure 18.06 ou 16.01 B ou C.
Autres prairies et culture	⇒ si contractualisation CAD : choix parmi les mesures agro-environnementales annexées au DOCOB
Pelouses sèches	⇒ Débroussaillage puis fauche ou pâturage extensif

C-2.3. Valorisation pédagogique

Zone concernée	Type d'opérations
Nord du site	⇒ Création d'un sentier de découverte (non défini à ce jour)

C-2.4. Evaluation des opérations, suivi des habitats et espèces

Zone concernée	Type d'opérations
Site entier	⇒ Suivi général ⇒ Actualisation de la cartographie des habitats/usages

C-3. Synthèse et planification des opérations

ANIMATION FONCIERE - ANIMATION DU PLAN DE GESTION	2005	2006	2007	2008	2009
Convention CPNS / commune	X				
Relationnel local	X	X	X	X	X
GESTION DES HABITATS	2005	2006	2007	2008	2009
Prairies à molinie et bas marais en friche					
Broyage de restauration		X	X	X	X
Fauche et/ou pâturage d'entretien				X	X
Pelouses sèches					
Débroussaillage mécanique		X	X	X	X
Fauche ou pâturage d'entretien				X	X
VALORISATION PEDAGOGIQUE	2005	2006	2007	2008	2009
Création d'un sentier de découverte (en attente de définition du projet par la commune)					
EVALUATION ET SUIVI DE LA GESTION	2005	2006	2007	2008	2009
Suivi général	X	X	X	X	X
Actualisation de la cartographie des habitats / usages					X

C.4- Evaluation financière

NB : les chiffrages présentés ci-dessous visent à donner une première indication globale des montants nécessaires à la mise en œuvre du document d'objectifs sur une période de 6 ans. Ces chiffrages devront être annuellement révisés en fonction de nombreux paramètres (maîtrise foncière, charge de travail des gestionnaires, état de réalisation des travaux de l'année précédente...) qui détermineront la faisabilité de cette mise en œuvre.

A - Gestion des habitats	
Restauration prairie humides	8 087,00 €
Entretien prairies humides	0,00 €
Restauration / entretien milieux aquatiques	252,00 €
Restauration / entretien pelouses sèches	9 687,00 €
Conception / Mise en œuvre / Suivi des travaux	10 350,00 €
Total A	28 376,00 €

B - Suivis scientifiques	
Total B	8 845,00 €

C - Valorisation pédagogique	
Total C	3 050,00 €

D - Mise en œuvre du DOCOB	
Volet foncier	0,00 €
Animation générale	1 830,00 €
Volet agricole	4 270,00 €
Total D	6 100,00 €

TOTAL / DOCOB	46 371,00 €
----------------------	--------------------